

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-146-2022

TRAVAUX PUBLICS – OUVERTURE DE CHAMBRE TÉLÉCOM

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE JULIEN LENEVEU (au niveau du n°11)

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise CIRCET – 19 rue de Cracovie - 21850 SAINT-APPOLINAIRE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de raccordement au réseau de télécommunications au niveau du n°11 rue Julien LENEVEU à SAINT-MARCEL pour le compte de SFR,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation au droit du chantier au niveau du n° 11 rue Julien LENEVEU,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 02 janvier 2023 au mercredi 04 janvier 2023 de 8h00 à 18h00, lorsque la signalisation sera mise en place, et pour une durée d'une journée, au niveau du n°11 rue Julien LENEVEU :

- La chaussée sera rétrécie,
- La circulation sera alternée par panneaux B15/C18 ou manuellement.

Article 2 : L'accès des riverains à leur propriété sera maintenu.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CIRECT, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 14 décembre 2022

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture

le

et publié, affiché ou notifié

le 15 DEC. 2022

Le Maire,
Raymond BURDIN

